

Brevet Professionnel Agricole

Travaux d'Aménagements Paysagers

CFAA de la Charente
L'Oisellerie
Tél : 05 45 61 90 00
Fax : 05 45 67 14 37
cfa.charente@educagri.fr

➤ Objectifs pédagogiques

Former les professionnels du secteur de l'aménagement, tant sur les travaux de création que sur les travaux d'entretien des jardins et espaces verts.

➤ Conditions d'admission

Cette formation par apprentissage s'adresse aux jeunes :

- Issus de classe de troisième générale, technologique ou agricole âgés de 16 à 25 ans révolus ou dès 15 ans si le cycle du collège est terminé.
- Ou titulaires d'un CAP ou d'un CAPA
- Travailleurs handicapés sans limite d'âge.

➤ Insertion professionnelle visée

Le BPA Travaux d'Aménagements Paysagers, spécialité Travaux de Création et d'Entretien, offre comme débouchés :

- Ouvrier qualifié en travaux d'aménagements paysagers
- Agent communal en service espaces verts
- Ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste

➤ Compétences développées

Toutes les compétences techniques nécessaires pour être capable de réaliser des travaux de création d'espaces verts, d'entretien d'espaces verts, de maintenance d'installations, de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers en respectant l'environnement, les normes de sécurité et les réglementations en vigueur. Mais aussi les compétences pour être capable d'utiliser les matériels et conduire les engins de chantier nécessaires à divers travaux d'aménagements paysagers, et d'en assurer l'entretien courant.

➤ Poursuite d'études

- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- Bac Professionnel Travaux Paysagers
- Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
- Bac Technologique STAV option Aménagement et Valorisation de l'espace

➤ Lieu de formation

CFAA de la Charente — Site de l'Oisellerie — 16400 LA COURONNE

➤ Calendrier prévisionnel

	1ère Année	2ème Année
Centre	15 semaines	15 semaines
Entreprise	37 semaines (dont 5 semaines de congés payés)	37 semaines (dont 5 semaines de congés payés)

BPA TAP

(NIVEAU V)

PROGRAMME DE LA FORMATION

(horaires prévisionnels sur 2 ans)

	CODE UC	DOMAINES ETUDIES	NOMBRE D'HEURES
Enseignement Général	UCG1	<ul style="list-style-type: none">○ Mathématiques○ Informatique○ Communication	68 heures 68 heures 106 heures
	UCG2	<ul style="list-style-type: none">○ Economie gestion○ Droit	34 heures 68 heures
	UCG3	<ul style="list-style-type: none">○ Ecologie○ Prévention des risques et préservation de la santé humaine○ SST (Sauvetage et Secourisme au Travail)	68 heures 80 heures 18 heures
Enseignement Professionnel	UCO1	<ul style="list-style-type: none">○ Connaissances scientifiques, techniques et réglementaires relatives aux végétaux et aux espaces paysagers	120 heures
	UCO2	<ul style="list-style-type: none">○ Connaissances scientifiques, techniques et réglementaires relatives aux matériels, engins, installations et matériaux	100 heures
	UCS1 UCS2 UCS3	<ul style="list-style-type: none">○ Travaux d'entretien○ Travaux de création○ Utilisation d'engins de transport de matériaux et de terrassement	60 heures 60 heures 60 heures
UCARES	UCARE VJCV	<ul style="list-style-type: none">○ Croissance verte : gestion des espaces verts	70 heures
	UCARE VAEN	<ul style="list-style-type: none">○ Entretien et valorisation des espaces naturels	70 heures

Systeme d'évaluation par Unités Capitalisables (UC) : Epreuves d'examen tout au long de la formation

Rémunération :

Selon l'âge, l'année de formation et le secteur du maître d'apprentissage.

Renseignements fournis par la Chambre Consulaire dont dépend l'employeur/le CFA ou voir fiches jointes ARF A1.3 (contrat d'apprentissage secteur privé) et A1.4 (contrat d'apprentissage secteur public).

Inscriptions et renseignements :

CFAA de la Charente - Secrétariat
Site de l'Oisellerie
16400 LA COURONNE
Tel : 05 45 61 90 00 - Fax : 05 45 67 14 37
E-mail : cfa.charente@educagri.fr
Site internet : www.epl-charente.com



Mise à jour Mai 2018